



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

Comment j'accompagne mes salariés en situation de handicap dans leur travail en présentiel ?

CORONAVIRUS

Je dois penser :

- À rendre accessibles les consignes sanitaires et de travail à tous les types de handicap en m'appuyant sur les supports mis à disposition sur les sites gouvernementaux (ex : vidéos, traduction en langue des signes, utilisation de la méthode FALC : Facile à Lire à Comprendre...),
- À analyser quelles sont les tâches pouvant être effectuées en télétravail, en fonction du poste occupé.
- À vérifier que la nouvelle organisation du travail n'affecte pas l'aménagement technique ou organisationnel de mes salariés en situation de handicap (ex : transfert du siège ergonomique sur le nouveau poste, présence du référent ou du tuteur à proximité, accès à une salle isolée pour les personnes ayant besoin de soin...),
- À vérifier que le port du masque est compatible avec le handicap du salarié, à défaut rechercher un masque adapté.
- À vérifier que la nouvelle organisation ne nécessite pas une formation (ex : nouvelles procédures ou consignes de sécurité...)
- À m'assurer que l'accès aux transports et restaurants d'entreprise peuvent être réalisés dans le respect des gestes barrières au regard de la situation de handicap du salarié

Pour m'accompagner (conseils et aides financières) :

→ En interne :

- le référent COVID
- le référent handicap lorsqu'il existe
- mon service ressources humaines
- représentants du personnel – organisations syndicales

→ En externe :

- mon service de santé au travail
- le Cap emploi (service maintien dans l'emploi) de mon département : www.cheops-ops.org
- l'Agefiph (0 800 11 10 09)
www.agefiph.fr
ou le FIPHFP : <http://www.fiphfp.fr/Contact>
- la plateforme « [Mon Parcours Handicap](http://MonParcoursHandicap.gouv.fr) » rubrique « Emploi »
« Formation » : MonParcoursHandicap.gouv.fr
- monopérateur de compétences (Opco) : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>

Consultez également la fiche spécifique « Télétravail des personnes en situation de handicap ».